

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION  
DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU CŒUR ENTRE-DEUX-MERS  
COMITE SYNDICAL du 12 mai 2022**

**DELIBERATION N°17/2022**

**Objet : Validation Ajustement du plan de financement stratégique de développement économique**

L'an deux mille vingt-deux, le douze mai à dix-huit heures, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Cœur Entre-deux-Mers dûment convoqué, s'est réuni à Targon.

Date de convocation du Comité syndical : 6 mai 2022.

Secrétaire de séance : Bernard PAGES

Présents à 18h :

TITULAIRES			SUPPLEANTS		
<b>CDC RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS</b>					
DALLA LONGA	Marie-France	×	BOUDON	Chantal	×
FAVORY	Jean		SHERIFFS	Colin	
MAULUN	Frédéric	×	GUÉRIN	Éric	
TESSIER	Sylvie	×	LAPUYADE	Arlette	
<b>CDC LES COTEAUX BORDELAIS</b>					
AUBIN	Maryse	×	AVINEN	Marc	
JOUCREAU	Michel	×	BONNIER	Patrick	
COLINET	Christophe	×	ZIMMERLICH	Julia	
GUERIN	Christine		CHAMPALOU	Karine	×
DESTRUEL	Philippe		LE ROUX	Hélène	
<b>CDC RIVES DE LA LAURENCE</b>					
QUENNEHEN	Vincent	×	LA MACCHIA	Bruno	
MARTIN	José	×	YANINI	Daniel	
BORIES	Lucile		DA COSTA	Laëtitia	×
FAVRE	Emmanuelle		KOUTCHOUK	Harrag	
COTSAS	Pierre		SEVAL	Pierre	
BAGOLLE	Céline	×	AYAYI	Sylvie	
<b>CDC DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS</b>					
MONGET	Alain	×	ROUGIER	Frédéric	
CHAZALLET	Patrice		SCHOMAECKER	Denise	×
ZEFEL	Nathalie		CASTAING	Corinne	
GOEURY	Céline	×			
BARRABES	Xavier	×	DELPONT	André	×
<b>CDC DU CREONNAIS</b>					
ZABULON	Alain	×	MONNERIE	François	×
PAGÈS	Bernard	×	LAFON	Maryvonne	
CHIRON-CHARRIER	Marie-Antoinette	×	BARTHET-BARATEIG	Romain	
BOIZARD	Alain		JOYEUX	Jean-Luc	

Nombre de délégués en exercice : 24 titulaires

Quorum : 13

Délégués présents (titulaires et suppléants) : 21

Délégués excusés en cours de séance : 2

(M Zabulon et M Barrabes)

Délégués représentés : 1 (pouvoir de Mme Favre à Mme Bagolle)

Délégués représentés en cours de séance : 0 (pouvoir de à - heure)

Suppléant ayant pris part au vote : tous les suppléants

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-200049682-20220512-17-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2022

Affichage : 25/05/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Considérant qu'il est nécessaire d'ajuster la délibération 11/2022 prise en comité syndical du 17 mars 2022.

**Nature des dépenses (TTC) :**

**Avant**

<b>Poste de dépenses</b>	<b>Montant (TTC)</b>
Etudes et prestations (devis prestataire, convention de prestation avec CC Créonnais)	30 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>30 000,00 €</b>

**Nouveau**

<b>Poste de dépenses</b>	<b>Montant (TTC)</b>
Etudes et prestations (devis prestataire, convention de prestation avec CC Créonnais)	34 972,18 €
<b>TOTAL</b>	<b>34 972,18 €</b>

**Plan de financement prévisionnel :**

**Avant**

<b>Financeurs</b>	<b>Montant</b>
Europe – LEADER Cœur Entre-deux-Mers	17 340,00 €
Région Nouvelle-Aquitaine – DATAR (50% devis prestataire)	6 660,00 €
Autofinancement PETR Cœur Entre-deux-Mers – 20%	6 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>30 000,00 €</b>

**Nouveau**

<b>Financeurs</b>	<b>Montant</b>
Europe – LEADER Cœur Entre-deux-Mers	22 517,74 €
Région Nouvelle-Aquitaine – DATAR (50% devis prestataire)	5 460,00 €
Autofinancement PETR Cœur Entre-deux-Mers – 20%	6 994,44 €
<b>TOTAL</b>	<b>34 972,18 €</b>

**Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,**

- de valider le plan de financement de l'opération citée ci-dessus,
- d'autoriser le Président à déposer les demandes de subvention nécessaires pour l'opération citée ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer les conventions et devis nécessaires,
- d'autoriser le Président à signer tout autre document relatif à cette opération.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision de nomination peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication,
- le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Fait et délibéré le 12 mai 2022**

**Le Président,**

  
**Alain MONGET**

